

## **MJC DE GIVORS**

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Moulin MADIBA  
Impasse Platière  
69700 GIVORS

RNA W691 053 518  
Siren 779 697 630

## **MJC DE GIVORS**

# **Rapport du commissaire aux comptes Sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31 décembre 2025**

### **EC DE CAROLIS**

Société de commissariat aux comptes inscrite sur la liste mentionnée à l'article L.821-13 du Code de commerce  
Siège social : 4, rue Jacques Monod- ZI du Château de l'Isle- 69320 Feyzin  
SARL au capital de 160 010 € – RCS Lyon B 451 824 353



## MJC DE GIVORS

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Moulin MADIBA  
Impasse Platière  
69700 GIVORS

RNA W691 053 518  
Siren 779 697 630

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux adhérents,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MJC DE GIVORS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

### Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Feyzin, le 31 mars 2026

Le commissaire aux comptes  
**E.C. DE CAROLIS**



Marie-Laure de CAROLIS



## Bilan actif

BilanActif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Au
	Brut	Amort.	Net	31/12/2024
Frais d'établissement				
<b>Actif immobilisé</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	1 124,99	1 124,99	-	
Autres immobilisations incorporelles				
immo incorp en cours, avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	39 004,28	38 647,97	356,31	628,64
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II</b>	<b>40 129,27</b>	<b>39 772,96</b>	<b>356,31</b>	<b>628,64</b>
Comptes de liaison				
<b>Actif circulant</b>				
Stocks et encours				
<b>Créances</b>				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	9 029,48		9 029,48	20 037,32
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	52 817,42		52 817,42	48 789,64
Charges constatées d'avance	1 139,84		1 139,84	1 881,32
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	108 387,89		108 387,89	128 703,74
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>171 374,63</b>	<b>-</b>	<b>171 374,63</b>	<b>199 412,02</b>
Frais d'émission des emprunts V				
Prime de remboursement des emprunts VI				
Écarts de conversion actif VII				
<b>TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF ( I à VII )</b>	<b>211 503,90</b>	<b>39 772,96</b>	<b>171 730,94</b>	<b>200 040,66</b>

**Bilan Passif**

Bilan Passif	31/12/2025	31/12/2024
<b>Fonds propres</b>		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	18 000,00	18 000,00
Ecarts de reevaluation		
<b>Reserves</b>		
Reserves statutaires ou contractuelles		
Reserves pour projet de l'entite		
Autres reserves		
Report à nouveau	103 129,00	114 082,48
Excedent ou deficit de l'exercice	- 17 098,42	-10 953,48
<b>Situation nette</b>	<b>104 030,58</b>	<b>121 129,00</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions reglementees		
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES I</b>	<b>104 030,58</b>	<b>121 129,00</b>
<b>Autres fonds propres</b>		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
<b>TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I Bis</b>		
Comptes de liaison II		
<b>Fonds reportes et dedies</b>		
Fonds reportes lies aux legs ou donations		
Fonds dedies		
<b>TOTAL DES FONDS REPORTES ET DEDIES III</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL DES PROVISIONS IV</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Emprunts et dettes</b>		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes aupres des etablisements de credit		
Emprunts et dettes financieres diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattaches	11 007,70	13 872,36
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	27 427,48	27 446,31
Dettes sur immobilisations et comptes rattaches		
Autres dettes		3 050,00
Produits constatés d'avance	29 265,18	34 542,99
<b>TOTAL ES EMPRUNTS ET DETTES V</b>	<b>67 700,36</b>	<b>78 911,66</b>
Ecarts de conversion passif VI		
<b>TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à VI)</b>	<b>171 730,94</b>	<b>200 040,66</b>

## Compte de resultat

Compte de resultat	31/12/2025	31/12/2024
<b>Produits d'exploitation</b>		
Cotisations	6 483,00	7 800,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	3 577,98	2 629,87
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	100 819,44	100 910,74
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	251 105,36	208 103,00
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		62 770,58
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	25 675,40	4 270,03
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I</b>	<b>387 661,18</b>	<b>386 484,22</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats de marchandises	948,20	1 190,29
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	149 673,42	148 528,24
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	4 547,36	4 475,38
Salaires et traitements	195 395,25	193 542,11
Cotisations sociales	53 553,15	48 252,84
Dotations aux amortissements et dépréciations	272,33	188,36
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immo incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	1 974,00	1 432,50
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II</b>	<b>406 363,71</b>	<b>397 609,72</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-18 702,53</b>	<b>-11 125,50</b>
<b>Produits financiers</b>		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 604,11	2 343,70
Reprises sur provisions, dépréciations		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III</b>	<b>1 604,11</b>	<b>2 343,70</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilés		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>1 604,11</b>	<b>2 343,70</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II+ III - IV)</b>	<b>-17 098,42</b>	<b>-8 781,80</b>

## Compte de resultat (Suite)

Compte de resultat (Suite)	31/12/2025	31/12/2024
Produits exceptionnels V		20 269,32
Charges exceptionnelles VI		22 441,00
<b>RESULTAT</b>	<b>-</b>	<b>-2 171,68</b>
Participation des salaries aux resultats VI		
Impots sur les benefices VIII		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+II+V)</b>	<b>389 265,29</b>	<b>409 097,24</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+ IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>406 363,71</b>	<b>420 050,72</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-17 098,42</b>	<b>-10 953,48</b>

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature	228 350	193 465
Benevolat	16 212	16 212
<b>TOTAL</b>	<b>244 562</b>	<b>209 677</b>
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise it disposition gratuite de biens	228 350	193 465
Prestations en nature		
Personnel benevole	16 212	16 212
<b>TOTAL</b>	<b>244 562</b>	<b>209 677</b>

## Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 171 730,94 €.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total de produits de 389 265,29 € et un total de charges de 406 363,71 €, dégageant un résultat de -17 098,42 €.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels

### Description de l'objet social

La Mjc de GIVORS est une maison des jeunes et de la culture, agréée au titre de la jeunesse et de l'éducation populaire par le ministère des sports et de la vie associative. C'est une association régie par la loi du 1er juillet 1901.

Elle est membre du réseau R2AS (union territoriale des MJC-MPT Rhône-Ain-Saône).

Elle intervient sur la commune de Givors

Elle a pour vocation de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes, de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, afin que chacun participe à la construction d'une société solidaire et plus juste.

Elle contribue au développement des liens sociaux.

Elle propose des activités culturelles, artistiques et sportives ouvertes à tous, des animations variées,

des accueils de loisirs pour les enfants et les jeunes, elle accompagne les projets des habitants. Elle est ouverte à tous.

### Informations au titre des principes et méthodes comptables

Règlement ANC 2022-06

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N°2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022 et par le règlement n°2018-06 aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable et complétés des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L 123-12 à L 123-28 du Code de commerce :

continuité de l'exploitation,

permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06

indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### Faits caractéristiques

Néant

### Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les durées et les modes d'amortissement utilisés sont les suivants :

Logiciels	1 an linéaire
Matériel et mobilier	3 à 5 ans en mode linéaire
Matériel de bureau	3 ans en mode linéaire

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

**Engagements de départ à la retraite**

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite de ses salariés. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite et sont constatés sous forme de provision. Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

**Changement de méthode d'évaluation et de présentation**

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels ont été modifiées par rapport à l'exercice précédent :

Le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers est d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce règlement modifie le Plan comptable général et les principales nouveautés concernent :

- \* la refonte du résultat exceptionnel (définition, présentation...)
- \* la suppression technique des transferts de charges (compte 79)
- \* la mise à jour de la nomenclature des comptes
- \* la modernisation des états financiers

Ainsi, les remboursements des charges (formation, indemnités d'assurance...) en transfert de charges en 2024 sont comptabilisés dans les autres produits (758)

Les aides aux postes de l'ASP également en transfert de charges en 2024 sont comptabilisés dans le poste des subventions d'exploitation.

**Valorisation des contributions volontaires**

En application du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018, l'association a comptabilisé les contributions volontaires en nature dont elle a bénéficié, notamment la mise à disposition gratuite des locaux qu'elle occupe.

Leur valorisation est composée de la valeur locative des locaux sis Impasse Platière à Givors, du coût de l'assurance, entretien et des fluides ainsi que la mise à disposition de personnel.

Elle a été évaluée et comptabilisée selon la convention d'objectifs et de moyens à la somme de 228 350 euros.

Les heures de bénévolat y compris les heures de gouvernance représentent 1297 heures.

Elles ont été valorisées et comptabilisées pour une somme globale de 16 212 euros.

**Créances et dettes**

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

**Disponibilités**

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**Régime fiscal**

L'association est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

## Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances
Frais d'établissement et de développement			
Donations temporaires d'usufruit			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 124,99		
<b>TOTAL</b>	<b>1 124,99</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Terrains			
Constructions - Sur sol propre			
: - Sur sold'autrui			
Installations : - Generales, agencements et aménagements constructions			
- Techniques, materiel et outillage			
- Generales, agencements et aménagements divers			
Materiel - De transport			
- De bureau et informatique, mobilier	39 004,28		
Emballages recuperables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Biens m;us par legs ou donations destinés à être cedés			
<b>TOTAL</b>	<b>39 004,28</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres: - Participations			
- Titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>40 129,27</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

CADRE B	Diminution		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réval légale ou eval par mise en equival Val d'origine des immo en fin d'exercice
	Virement	Cession		
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			1 124,99	1 124,99
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 124,99</b>	<b>1 124,99</b>
Terrains				
Constructions - Sur sol propre				
: - Sur sold'autrui				
Installations : - Gales, agencés et amenagt. const.				
- Techniques, materiel et outillage				
- Gales, agencés et amenagt. divers				
Materiel: - De transport				
- De bureau et informatique, mobilier			39 004,28	39 004,28
Emballages recuperables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens m;us par legs ou don. destinés à être cedés				
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>39 004,28</b>	<b>39 004,28</b>
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres: - Participations				
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>40 129,27</b>	<b>40 129,27</b>

## Etat des amortissements

CADRE A- Situations et mouvements de l'exercice	Montant au debut de l'exercice	Augmentation	Diminu.	Montant en fin d'exercice	
Frais d'etablissement et developpement					
Donations temporaires d'usufruit					
Autres posies d'immobilisations incorporelles	1 124,99			1 124,99	
<b>TOTAL</b>	<b>1 124,99</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 124,99</b>	
Terrains					
Constructions: - Sur sol propre					
- Sur sol d'autrui					
Installations generales, agencements et amenagements des constructions					
Installations techniques, materiel et outillage industriel					
Installations generales, agencements et amenagements divers					
Materiel de transport					
Materiel de bureau et informatique, mobilier	38 375,64	272,33		38 647,97	
Emballages recuperables et divers					
<b>TOTAL</b>	<b>38 375,64</b>	<b>272,33</b>	<b>-</b>	<b>38 647,97</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>39 500,63</b>	<b>272,33</b>	<b>-</b>	<b>39 772,96</b>	
CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements derogatoires	Dotatio	Reprises			Mouvement net des amort. en fin d'exercice
	Mode d'egressif	DifTerentiel deducee	mode degressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'etablissement et dvp.					
Donations temporaires d'usufruit					
Autres posies d'immo. incorp.					
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Terrains					
Constructions : - Sur sol propre					
- Sur sol d'autrui					
Inst. gales, agenc. et amenag. des construe.					
Inst. tech. mat. et outil. indus.					
Inst. gales, agenc. et amenag. divers					
Materiel de transport					
Mat. de bureau et info. mob.					
Emballages recup. et divers					
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Frais d'acq. de titres de particip.					
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>DOTATIONS NON VENTILEES</b>					
CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges reparties sur plusieurs exercices	Montant net au debut de l'exercice	Augmentation	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice	
Frais d'emission d'emprunts a etaler					
Primes de remboursement des obligations					

## Etat des provisions et deprecations

Nature des provisions	Montant au debut de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
<b>Reglem entees</b>				
Provisions pour :				
- Reconstitution des gisements				
- Investissements				
- Hausse des prix				
Amortissements derogatoires				
Provisions pour prets d'installation				
Autres provisions reglementees				
<b>TOTAL I</b>				
<b>Risques et charges</b>				
Provisions pour :				
- Litiges				
- Garanties donnees aux clients				
- Pertes sur marche a terme				
- Amendes et penal ites				
- Pertes de change				
- Pensions et obligations				
- Impôts				
- Renouvellement des				
- Gros entretien et grandes				
- Charges sociales et fiscales sur conges				
Autres provisions pour risques et charges				
<b>TOTAL II</b>	-	-	-	-
<b>Nature des deprecations</b>	<b>Montant au debut de l'exercice</b>	<b>Augmentations : dotations de l'exercice</b>	<b>Diminutions : reprises à la fin de l'exercice</b>	<b>Montant à la fin de l'exercice</b>
<b>Depreciations</b>				
Immobilisations :				
- Incorporelles				
- Corporelles				
- Biens re9us par legs ou donations				
- Titres mis en equivalence				
- Titres de participation				
- Financieres				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients				
Sur creances re9ues par legs ou donations				
Autres provisions pour deprecation				
<b>TOTAL III</b>	-	-	-	-
<b>TOTALGENERAL(I +II+ III)</b>	-	-	-	-
<i>Dont dotations et reprises: - Financieres</i>				

## Etat des créances et dettes

Creances	Montant brut	Liquidite de l'actif	
		Echeances à moins d'1 an	Echeances à plus d'1 an
<b>De l'actif immobilise</b>			
Creances rattachees à des participations	-		
Prêts	-		
Autres immobilisations financieres	-		
	-		
<b>De l'actif circulant</b>	-		
Clients, usagers et comptes rattaches	9 029,48	9 029,48	
Créances reçues par legs ou donations	-		
Personnel et comptes rattaches	-		
Securite sociale et autres organismes	136,90	136,90	
Impôts sur les benefices	-		
Taxe sur la valeur ajoutée	-		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	-		
Divers	28 956,92	28 956,92	
Confederation, federation, union,	-		
Debiteurs divers	23 723,60	23 723,60	
Charges constatees d'avance	1 139,84	1 139,84	
<b>TOTAL</b>	<b>62 986,74</b>	<b>62 986,74</b>	-

Dettes	Montant brut	Degre d'exigibilite du passif		
		Echeances à moins d'1 an	Echeances à plus	Echeances à plus
Emprunts obligataires et assimilés	-			
Emprunts et dettes aupres des etablissemnts de credit :	-			
A 1 an max. à l'origine	-			
A plus d'1 an à l'origine	-			
Emprunts et dettes financieres diverses	-			
Fournisseurs et comptes rattaches	11 007,70	11 007,70		
Dettes des legs ou donations	-			
Personnel et comptes rattaches	10 928,49	10 928,49		
Securite sociale et autre organismes sociaux	16 498,99	16 498,99		
Impôts sur les benefices	-			
Taxe sur la valeur ajoutée	-			
Autres impôts, taxes et assimilés	-			
Dettes sur immobilisations et comptes rattaches	-			
Confederation, federation, union, associations affiliées	-			
Autres dettes	-			
Produits constatees d'avance	29 265,18	29 265,18		
<b>TOTAL</b>	<b>67 700,36</b>	<b>67 700,36</b>	-	-

## Charges à payer et produits à recevoir

Charges a payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes aupres des etablissements de credit		
Emprunts et dettes financieres diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattaches		
Honoraires cac	2 250,00	
Prestations payes decembre	368,03	
Intervention Zia Zag decembre	238,20	
Prestations Ouhalala	800,00	
Dettes des legs ou donations		
Dette fiscales et sociales		
Congés payés provisionnés et charges sociales	14 277,63	12 946,76
Dettes sur immobilisations et comptes rattaches		
Autres dettes		
Honoraires cac		2 250,00
Prestations Ouhalala		800,00
<b>TOTAL</b>	<b>17 933,86</b>	<b>15 996,76</b>
Produits a recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2025	31/12/2024
Creances rattachees a des participations		
Autres titres immobilises		
Prets		
Autres immobilisations financieres		
Creances clients et comptes rattaches		
Creances reçues par legs ou donations		
Autres creances		
Organismes sociaux produits à recevoir	136,90	12 409,92
Subventions à percevoir	28 956,92	15 844,00
Divers produits à recevoir	20 638,00	20 269,32
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
<b>TOTAL</b>	<b>49 731,82</b>	<b>48 523,24</b>

**Produits et charges constatés d'avance**

Produits constatés d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2025	31/12/2024
Produits: - D'exploitation		
Cotisations adhérents saison n/n+1	29 265,18	34 542,99
- Financiers		
- Exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>29 265,18</b>	<b>34 542,99</b>
Charges constatées d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2025	31/12/2024
Charges: - D'exploitation		
Cotisations Hexopée		385,80
Logiciel Sage association		470,10
Logiciel Ebp	339,84	225,42
Affiches foire à Paperasse N+1	800,00	800,00
- Financières		
- Exceptionnelles		
<b>TOTAL</b>	<b>1 139,84</b>	<b>1 881,32</b>

EC DE CAROLIS  
 Commissaire aux comptes  
 31/03/2026 16/20

## Variations des fonds dedies

	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	A la cloture de l'exercice	
			Montant global	dont rembour.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans depense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financieres d'autres organismes							
<b>TOTALI</b>							
Ressources liees à la generosite du public							
<b>TOTAL</b>							
<b>TOTAL GENERAL</b>							

(1) Transferts : si emission, mettre le montant en negatif, si reception, mettre le montant en positif  
(2) Montant global= Montant debut d'exercice + Report - Utilisations+ Transferts

**Variation des fonds propres art. 431-5**

(art. 431-5 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en debut d'exercice	Affectation du resultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de reevaluation					
Reserves	18 000,00				18 000,00
Report à nouveau	114 082,48	- 10 953,48			103 129,00
Excedent ou deficit de l'exercice	- 10 953,48	10 953,48	- 17 098,42		- 17 098,42
<b>Situation nette</b>	<b>121 129,00</b>	<b>-</b>	<b>- 17 098,42</b>	<b>-</b>	<b>104 030,58</b>
Dotations consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions reglementees					
<b>TOTAL</b>	<b>121 129,00</b>	<b>-</b>	<b>- 17 098,42</b>	<b>-</b>	<b>104 030,58</b>

Commentaires : neant

## Tableau des subventions d'exploitation

Subventions	Accordées du 1/1/2025 au 31/12/2025	dont Reçues du 1/1/2025 au 31/12/2025	comptabilisées ultérieurement
Subvention DDETS Unis quartiers	6 000,00	6 000,00	
Etat Fonjep	7 107,00		7 107,00
Lyon Métropole les challenges de la mjc quartier été	15 804,00	11 062,80	4 741,20
Ville de Givors Drajes	2 000,00	2 000,00	
Etat DDETS Les challenges de la mjc quartier été	3 951,00	3 951,00	
Ville de Givors quartier été 2025-	2 000,00	2 000,00	
Ville de Givors	130 000,00	130 000,00	
Etat politique de la Ville DDETS Ludothèque	8 000,00	8 000,00	
DSHE Solidarité habitat éducation - prévention protection de l'enfance	1 500,00	1 500,00	
CAF bonus territoire Ludothèque 2024	- 34,00	- 34,00	
CAF Bonus territoire Ludothèque 2025	5 300,00		5 300,00
CAF Casa	4 250,00	3 941,28	308,72
Lyon Métropole Festival miam	1 500,00	1 500,00	
Lyon Métropole Soirée Skate	2 000,00		2 000,00
CAF VVV vacances printemps	2 200,00	2 200,00	
CAF VVV vacances été	2 000,00	2 000,00	
Etat politique ville hiver vivre sa région	800,00	800,00	
Etat politique ville - été Faej	1 150,00	1 150,00	
Etat politique ville - Vacances Toussaint Colmar	3 000,00		3 000,00
Ville de Givors Hiver	800,00		800,00
Ville de Givors Printemps	2 200,00		2 200,00
Ville de Givors été Brouhaha	500,00		500,00
Ville de Givors été Camargue	2 000,00		2 000,00
Ville de Givors vacances Toussaint Colmar	1 000,00		1 000,00
ASP aides aux poste G D	23 038,68	23 038,68	
ASP aides aux poste A S	23 038,68	23 038,68	
<b>TOTAL</b>	<b>251 105,36</b>	<b>222 148,44</b>	<b>28 956,92</b>

## Autres informations

### Rémunération des cadres dirigeants

Applicable aux association dont le budget annuel est supérieur à 150 000 euros et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 euros.

Aucune rémunération n'a été versée aux dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif;

### Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat s'élève à 2 250 euros.

### Effectif moyen

Nombre de salariés ETP 5,28

"ETP" Equivalent temps plein